

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

## Compte-Rendu de la Séance du 15 mai 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Marinette SALAVERT, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Patrick DEPREZ

Absents excusés : Francis MARTINIE, Claude PRADAYROL, Michel VERT

Secrétaire(s) de la séance : Marinette SALAVERT

La secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.

---

### DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Programme de travaux de voirie 2018 ( 2018 46)

M. le Maire et M. BITARELLE indiquent qu'ils ont pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2018, ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

MM. BITARELLE et VERGNE, indiquent qu'une visite de la voirie communale a été faite. Les différents travaux de voirie ont été listés et estimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de retenir** les travaux de voirie suivants par l'année 2018 :

- 1 - Chemin Rural Le Bourg Camps
- 2 - Chemin Rural Lotissement de la Cère Option BBSG 1/10
- 3 - Voie Communale n°7 Pruns
- 4 - Voie Communale n°1 + Chemin Rural de St-Mathurin Léobazel
- 5 - Voie Communale n°4 Sortie du Bourg St-Mathurin Léobazel
- 6 - Chemin Rural de Mazeyrat
- 7 - Accès des pavillons communaux

- **de retenir l'estimation globale** d'un montant de **99 700,00 € HT** soit **119 640,00 € TTC**,

- **de retenir** la proposition de maîtrise d'oeuvre du Bureau d'études Corrèze Ingénierie pour un coût estimatif de **4 600,00 € HT** (5 520,00 € TTC), ce montant sera revu et ajusté en fonction du montant du marché définitif,

- **de solliciter** une subvention du Conseil Départemental au titre des travaux d'investissement sur les Voies Communales et Chemins Ruraux d'un montant de 10 000,00 €,

- **d'arrêter** le plan de financement de la manière suivante :

- Aide du Conseil Départemental : **10 000,00 €**

- Autofinancement de la Commune : **115 160,00 €**

**Coût total TTC 125 160,00 €**

- **de prévoir** la réalisation des travaux au 3ème trimestre 2018,

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour ces travaux,

- **de fixer** la dévolution des travaux par marché à procédure adaptée avec publicité.

## **Bail commercial de l'épicerie (2018 47)**

M. le Maire rappelle que depuis la fermeture du commerce le 31.12.2017 la commune recherche un nouveau gérant pour la partie commerce épicerie. L'activité station-service étant en gestion communale.

Il indique au Conseil Municipal que dans le cadre de cette recherche, les adjoints ont rencontré par le biais de la Société DISCAN plusieurs personnes susceptibles d'être intéressés mais à ce jour seule la candidature de Mme PORTES Catherine peut être étudiée par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes DECIDE :

- de retenir la candidature de Mme PORTES Catherine pour la location des murs de l'Epicerie située au Bourg de Camps,
- de prévoir un état des lieux et un état du matériel entre le bailleur et le locataire avant la signature du bail commercial,
- de fixer le montant de la caution à 500,00 € pour la mise à disposition des locaux,
- de faire établir, par Maître LAURENT-SCHREINER, notaire à ARGENTAT, un bail commercial dérogatoire pour une période initiale de 2 ans à partir du 15.06.2018, renouvelable tacitement par période de 9 ans à partir du 15.06.2020, avec faculté de résiliation triennale,
- de mettre à la charge exclusive du preneur les frais d'acte de la location,
- de fixer les loyers de la manière suivante :
  - gratuité de mise à disposition des locaux du 15.06.2018 au 31.08.2018,
  - à partir du 01.09.2018 : 100 € /mois HT, soit 120,00 € TTC
  - de prévoir une provision pour charge électrique qui sera versé mensuellement d'un montant estimé à 120,00 € HT/mois soit 144,00 € TTC pour rembourser les consommations électriques du commerce, les abonnements électriques restant à la charge de la Commune. Cette provision sera révisée tous les 3 mois en fonction des consommations relevés sur les factures reçues par la Commune,
  - d'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents pour la mise en location par bail commercial de l'Epicerie.

## **Vote de crédits supplémentaires 1 - Budget Assainissement 2018 (2018 48)**

Le Maire expose au Conseil Municipal les modifications à apporter au budget de l'exercice 2018, en affectant des les crédits aux nouveaux articles 4581 et 4582 et en procéder aux réajustements des articles 678 et 774.

Les décisions modificatives sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	-24110.00	
774	Subventions exceptionnelles		-24110.00
TOTAL :		-24110.00	-24110.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
4581	Dépenses (à subdiviser par opération)	24110.00	
4582	Recettes (à subdiviser par opération)		24110.00
TOTAL :		24110.00	24110.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives présentées.

### **Budget Station-service - Avance de trésorerie remboursable (2018 50)**

M. le Maire indique que pour permettre le fonctionnement de la Station-Service Communale une avance de trésorerie remboursable doit être mise en place entre le Budget principal Commune et le budget service Station-service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser la mise en place d'une avance de trésorerie remboursable entre le budget principal Commune et le Budget service Station-service,
- de fixer le montant de cette avance de trésorerie remboursable à 25 000,00 €,
- de définir les modalités de mise à disposition et de remboursement de la manière suivante :

L'avance de trésorerie sera mise à disposition à partir du 01.01 de l'année d'exercice N par le budget principal Commune et sera remboursable par le Budget service Station-service au 31.12 de l'année d'exercice N,

- d'autoriser M. le Trésorier à procéder aux écritures nécessaires sur les budgets Commune et Station-service.

### **Régie des recettes des Activités Touristiques 2018 (2018 51)**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différentes prestations pour la régie des Activités Touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- Le maintien des tarifs 2017 pour l'année 2018 pour l'ensemble des tarifs :

Locations d'emplacements de Camping : Période d'encaissement de Mai à Octobre

- Emplacement camping : 3.00 € / nuitée
- Personne de + de 7 ans : 2.50 € / nuitée
- Enfant de – de 7 ans : 2.00 € / nuitée
- Branchement électrique : 2.50 € / nuitée

Pêche à l'Étang du Moulin : Période d'encaissement de Mars à Octobre

- Carte annuelle Adulte : 30.00 € / année
- Carte annuelle Ado (12-16 ans) : 5.00 € / année
- Carte journalière : 5.00 € / journée
- Carte à la semaine : 15.00 € / 7 jours consécutifs

Location ou vente de matériel : Période d'encaissement de Janvier à Décembre

- Location de vélo : 1.00 € / heure
- Location de vélo : 35.00 € / semaine
- Utilisation du lave-linge ou sèche-linge : 4.50 € / programmation
- Vente de cartes postales : 0.40 € / carte
- Vente de boissons (fraîches ou chaudes) : 1.50 € / boisson
- Vente de glaces de 1ère catégorie : 1.00 € / glace
- Vente de glaces de 2ème catégorie : 2.50 € / glace
- Location des équipements du plan d'eau :
  - Pédalo : 5 € / 30 minutes
  - Stand-Up Paddle : 3 € / 30 minutes
  - Yoga Kayak : 3 € / 30 minutes

- Les tarifs des locations des hébergements : Période d'encaissement de Janvier à Décembre  
La grille tarifaire 2018 est fixée par la délibération 2017\_75 du 01.12.2017.

## **Location du logement n°2 Route du Rocher du Peintre (2018 52)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les baux emphytéotiques des 3 logements de Corrèze Habitat arrivent à leur terme le 18.06.2018.

Il informe le Conseil Municipal que ces logements reviennent à la Commune à compter de cette date et qu'elle peut en disposer étant donné qu'aucun des logements n'est actuellement occupé.

M. le Maire indique que Mme PORTES Catherine a demandé un logement à proximité du commerce dont elle reprend l'activité le 01.07.2018.

Compte tenu des délais courts, le logement au-dessus du commerce n'est pas en état d'être loué sans gros travaux de rénovation. Les logements 2 et 3 situés sur la Route du Rocher du Peintre sont en meilleurs états.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'attribuer à Mme PORTES Catherine la location du logement n°2 de Type T3 située sur la Route du Rocher du Peintre au Bourg de CAMPS,
- De fixer le montant du loyer à 200,00 € / mois
- De fixer la caution à 1 mois de loyer soit 200,00 €
- De prévoir la mise à disposition du logement le 25.06.2018 après la réalisation d'un état des lieux,
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires pour cette location.

## **Décisions Modificatives sur la budget M14 Commune 2018 (2018 53)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	51.00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	-51.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet éolien :**

M. le Maire indique que la Société EOLFI a réuni les adjoints des 3 communes (MERCŒUR, SEXCLES et CAMPS-ST-MATHURIN) pour une réunion d'information sur le projet d'implantation d'éoliennes. Le projet est identique mais avec un financement participatif.

Une enquête publique devrait avoir lieu à partir du mois de Septembre 2018.

### **Séminaire de lancement du SCOT et du PLUi-H :**

Les élus sont invités, le mardi 12 juin à 20 h. à ARGENTAT, à la présentation des enjeux et des principales étapes du SCOT et du PLUi-H, par les Bureau d'études CITTANOVA et BIOTOPE.

### **Saisonniers du Chalet d'accueil du Camping :**

Mme SALAVERT informe des recrutements des saisonniers sur la période estivale :

Sur le poste d'accueil de 32 h/semaine se relayeront M. POUHEY-MOUNOU Simon (Juillet) puis Melle MOULENE Fantine (Août). Sur le poste d'animation de 24 h/semaine Melle BAC India (Juillet-Août).

### **Animations estivales :**

Le programme des animations sera distribué dans les boîtes aux lettres fin juin.

En plus des animations hebdomadaires de l'étang du moulin sont prévus sur notre Commune :

- 07.07 : Inauguration du terrain multisport avec des matchs amicaux (participation AS Mercoeur)

- 13.07 : Soirée feu d'artifice avec une buvette et restauration (avec la Société Communale de Chasse)

- 14.07 : Concours de pêche - Concours de pétanque (organisés par le Foyer Rural)

- 15.07 : Môm'en fête (organisé par le Foyer Rural)

- 23.07 : Mini-Trail à CAMPS (réalisé par Ass. SEVaD EN Corrèze)

- 31.07 : Course d'orientation - Biathlon et Sarbacane (réalisé par Ass. SEVaD en Corrèze)

- 04.08 : Comice Agricole - Concours Départemental de labour (avec le Comice Agricole- les JA et l'Ass. Chevaux lourds)

- 09.08 : Sortie nature "A la découverte d'une tourbière" (avec J-Michel TEULIERE, éco-interprète)

- 12.08 : Cinema en plein-air "Qu'est-ce que l'on a fait au Bon Dieu"

- 21.08 : Chasse au Trésor (équipe d'animation du Camping)

.....  
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.